



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

Bienvenue !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
5 OCTOBRE 2023

NOUS
D'UNE SEULE VOIX



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS
DE LIGNERY (CSQ)

1- Ordre du jour

1. Présentation de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2023;
3. Négociation nationale;
4. Plan d'action (grève) **VOTE**

NOUS
D'UNE SEULE VOIX

3. Négociation nationale

1. Matières sectorielles

(personnel enseignant seulement)



2. Matières intersectorielles (Front commun)-CSN, FTQ, CSQ, APTS (scolaire, collégial, santé, fonction publique)



3. Négociation nationale

Matières intersectorielles (Front commun)-CSN, FTQ, CSQ, APTS
(scolaire, collégial, santé, fonction publique)



3. Négociation nationale

- Dépôt des revendications du Front commun à la table centrale : 28 octobre 2022
- Dépôt des offres du gouvernement :
 - Un dépôt initial le 15 décembre 2022
 - Un dépôt précisant ses demandes sur ses priorités gouvernementales (l'équipe classe, l'équipe soins et l'équipe santé mentale) le 22 février 2023
 - Un dépôt apportant de nouvelles précisions sur ses offres le 27 mars 2023
- En date du 12 septembre 2023, dix-sept (17) rencontres se sont tenues à la table
 - Un début de négociation caractérisé par la volonté du gouvernement de ne traiter que de ses priorités et de faire l'impasse sur les nôtres

3. Négociation nationale

Le Québec a les moyens de ses ambitions

- Peu importe que l'on soit en croissance ou en ralentissement économique, en surplus budgétaire ou en déficit, le gouvernement a toujours un prétexte pour nous demander de nous serrer la ceinture.
- Malgré la crise sanitaire passée, l'explosion de l'inflation et les conséquences de la hausse des taux d'intérêt, les finances du gouvernement offrent la possibilité de prioriser le développement des services publics et la reconnaissance de celles et ceux qui les offrent.
- Les finances publiques s'améliorent plus vite que prévu. De plus, les objectifs du gouvernement de réduction de la dette pour 2025-2026 ont été atteints trois ans plus tôt que prévu.
- Le gouvernement a tous les moyens pour investir, tant dans l'amélioration des conditions de travail et de pratique que dans l'amélioration des conditions salariales.

3. Négociation nationale



1. Les salaires

Des offres salariales déconnectées qui ne répondent pas à nos objectifs

3. Négociation nationale

Traitements et échelles de traitement

	Revendications du Front commun	Offres du gouvernement	Inflation prévue par le gouvernement (mars 2023)
	Un mécanisme permanent d'indexation annuelle basée sur l'IPC ¹		
2022			6,7 % (réelle)
1 ^{er} avril 2023	100 \$ par semaine ² Ou IPC + 2 %	3 % + forfaitaire ³	3,5 %
1 ^{er} avril 2024	IPC + 3 %	1,5 % + des ajustements à la structure salariale	2,2 %
1 ^{er} avril 2025	IPC + 4 %	1,5 %	2 %
1 ^{er} avril 2026		1,5 %	2 %
1 ^{er} avril 2027		1,5 %	
Total	IPC + 9 % sur 3 ans	9 % sur 5 ans	12,4 % sur 3 ans ou 16,4 % sur 5 ans

¹ Indice des prix à la consommation

² Équivaut à 2,86 \$ de l'heure pour 35 heures ou 5 223 \$ pour une année

³ Un montant unique et non intégré aux échelles salariales pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ selon les heures rémunérées en 2022-2023

3. Négociation nationale

Des offres salariales déconnectées qui ne répondent pas à nos objectifs

1. Refus d'accorder une clause de protection du pouvoir d'achat
 - L'offre patronale correspond à un appauvrissement de 7,4 % sur cinq (5) ans (9 % d'augmentation face à une inflation prévue de 16,4 %)
2. Aucun enrichissement réel ni rattrapage salarial général n'est offert
 - Le retard salarial est d'au moins 11,9 % et celui sur la rémunération globale d'au moins 3,9 %

3. Négociation nationale

Des offres salariales déconnectées qui ne répondent pas à nos objectifs (suite)

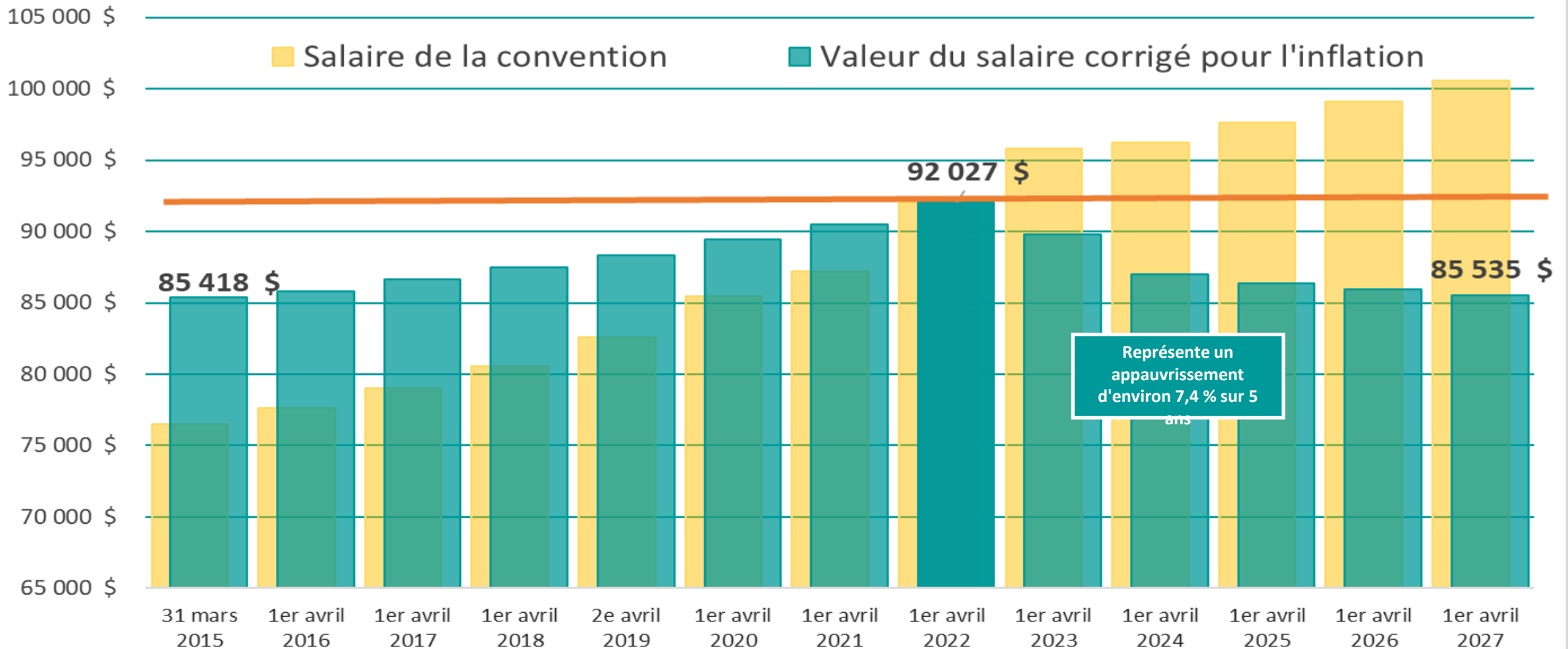
3. Une attention insatisfaisante portée aux inégalités face à l'inflation et au revenu de base
 - Un rehaussement supplémentaire variant entre 1,9 % et 0,4 % pour les rangements 1 à 11 est offert. Le 100 \$ par semaine permet un ajustement additionnel beaucoup plus significatif pour ces mêmes rangements (de 4,9 % à 1,4 %)
4. Une attention insatisfaisante portée aux salaires d'entrée

Tant que ne seront pas atteints nos premiers objectifs (protection du pouvoir d'achat, enrichissement réel et rattrapage général des salaires), aucune proposition d'ajustements à la structure ne pourra transformer l'offre patronale en proposition intéressante.

3. Négociation nationale

Un recul de notre pouvoir d'achat

Évolution du salaire des enseignantes selon l'offre patronale du 27 mars 2023 et selon les prévisions d'inflation du gouvernement



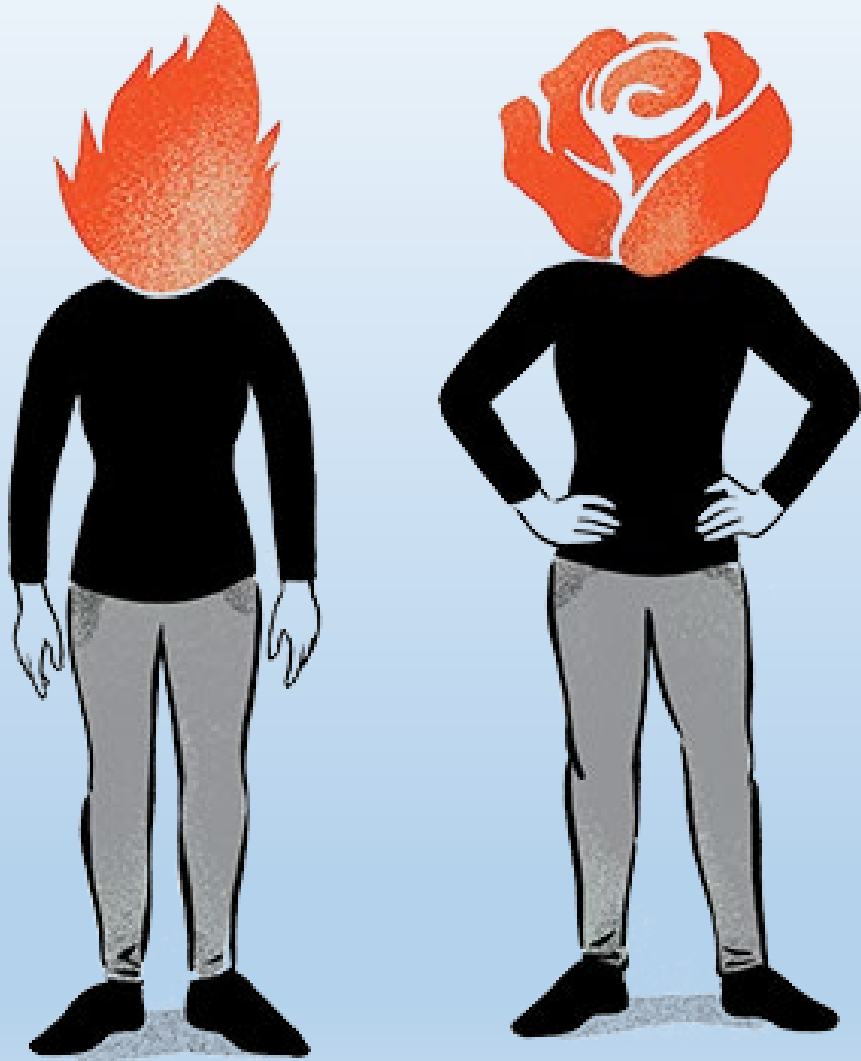
3. Négociation nationale

Des augmentations de salaire en hausse

- Pendant ce temps, le 6 juin dernier, les députés de l'Assemblée nationale se votaient des augmentations de salaire immédiates d'un minimum de 30 000 \$ par année ou 582 \$ par semaine (30 %) auxquelles s'additionneront des augmentations annuelles.
 - Le premier ministre a déclaré que ce rattrapage était nécessaire pour attirer les candidats et qu'un politicien a « le droit de gagner le plus possible pour donner à ses enfants ».
 - Qu'en est-il des travailleuses et des travailleurs du secteur public ?
- En 2022, la moyenne des augmentations de salaire négociées au Québec a été de 6,1% ¹

¹ Source : Le Secrétariat du travail du Québec, 2023, Indice de croissance des taux de salaire négociés

3. Négociation nationale



2. Des conditions de travail à améliorer

Des enveloppes monétaires entièrement dédiées aux seules priorités du gouvernement

3. Négociation nationale

Des réseaux fragilisés et avec peu de ressources

- Les réseaux sont fragilisés et ont peu de ressources ; les bris de service se multiplient et la charge de travail est de plus en plus lourde.
- Notre employeur doit agir car les personnes salariées ont la possibilité d'aller travailler là où les conditions de travail et de pratique sont les plus intéressantes.
- Le Front commun revendique auprès du Conseil du trésor qu'il dégager des marges financières importantes et des mandats pour améliorer les conditions de travail et de pratique.
- Or, le gouvernement n'est prêt à investir que pour financer ses seules priorités gouvernementales et il démontre peu d'ouverture aux propositions des travailleuses et des travailleurs.

3. Négociation nationale



Constat jusqu'à présent ...

- Malgré l'accélération du rythme des rencontres, les positions sont encore totalement à l'opposé l'une de l'autre

Résumés des grands objectifs syndicaux et patronaux

Grands objectifs syndicaux

Revoir la composition des classes en fonction des élèves qui les composent

Allègement de la tâche

Améliorer à long terme les conditions d'enseignement afin de retenir et d'attirer du personnel, tant au plan salarial qu'au plan des autres mesures de conciliation travail/vie personnelle-famille, telle l'implantation du télétravail lorsque possible

Grands objectifs patronaux

Obtenir plus de flexibilité et de droit de gérance tant au plan des tâches, des affectations que des règles de formation des groupes

Rémunérer la surcharge de travail sans toutefois la réduire à sa source

Valoriser le perfectionnement et la collaboration comme solution miracle à toutes les problématiques vécues en éducation (pénurie, insertion, classe déséquilibrée, surcharge de travail, etc.)

3. Négociation nationale

La présidente du conseil du trésor, Sonia Lebel, et le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville nous demandent de faire preuve de :

- Plus de flexibilité;
- Plus d'agilité;
- Plus de stabilité;
- Plus de prévisibilité.

La stratégie du gouvernement :

- Propager l'idée que les syndicats manquent de souplesse et qu'ils sont inflexibles;
- Accoler une étiquette de fermeture et de transformer notre détermination en caricature pour se donner bonne presse;
- Proposer de saboter les gains obtenus notamment ceux de l'affectation.

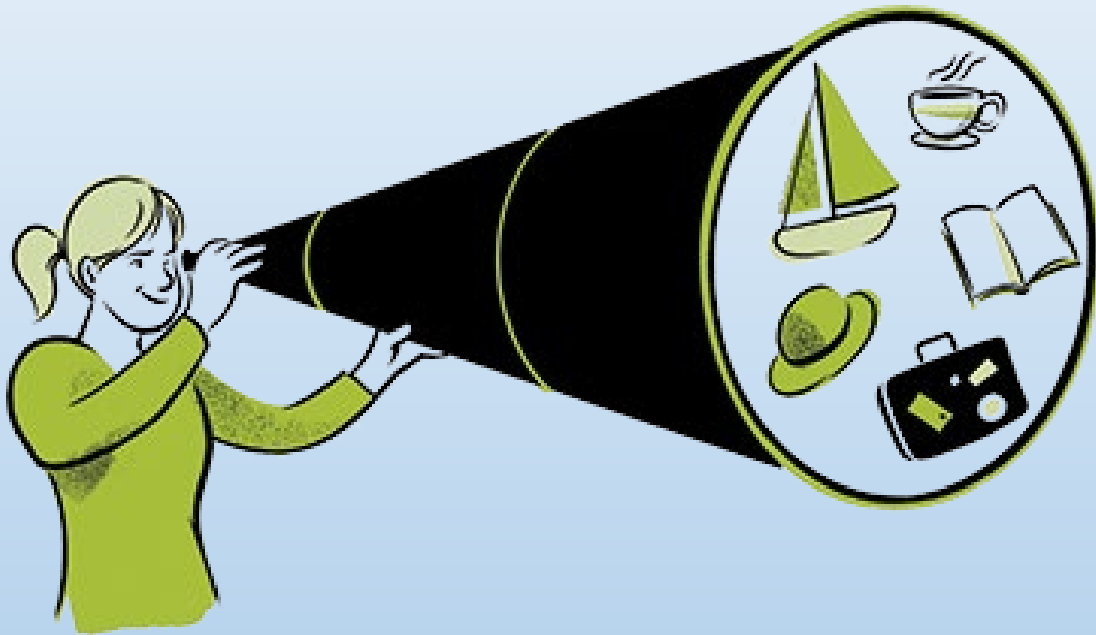
3. Négociation nationale



La partie syndicale répond à la stratégie du gouvernement :

- Après plus de 20 ans :
 - De désolantes compressions;
 - De désengagement de l'État;
 - D'intégration ratée des élèves car sans les services nécessaires;
 - De gestion axée sur les résultats (sans ressources);
 - De microgestion;
 - De pandémie et de pénurie.
- L'élastique de la souplesse a tellement été étiré qu'il a pété
- Pour faire avancer la négociation
 - Ce n'est pas encore plus de flexibilité de la part des enseignants;
 - Ça prend du véritable respect, de l'écoute pour nos solutions réalistes.

3. Négociation nationale



3. La retraite

Des attaques totalement injustifiées à notre régime de retraite, en excellente santé financière

3. Négociation nationale

Des attaques injustifiées à notre régime de retraite

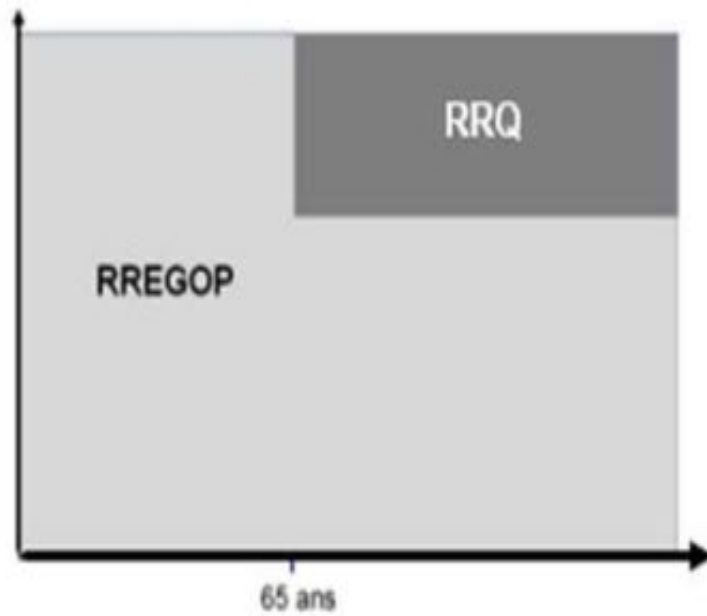
Le gouvernement estime que les gens quittent trop tôt à la retraite et que le RREGOP y contribue. Il propose donc deux (2) mesures de détention des travailleuses et des travailleurs¹ :

1. Pour les années de service à compter du 1^{er} janvier 2025, **une réduction de la rente du RREGOP** versée avant 65 ans pouvant aller jusqu'à 30 % et une légère hausse après 65 ans, au motif de la récente bonification du Régime des rentes du Québec (RRQ) mise en place pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Au final, la formule proposée aurait pour effet une diminution significative de la valeur de la rente sur la durée de vie moyenne
2. Le **report de l'âge de retraite sans réduction pour les personnes ayant 35 ans de service** en forçant les travailleuses et les travailleurs qui ont été au service de la population 35 ans de leur vie à travailler jusqu'à un minimum de 57 ans, faute de quoi il leur imposerait une réduction de leur rente. Actuellement, aucun minimum d'âge n'est imposé

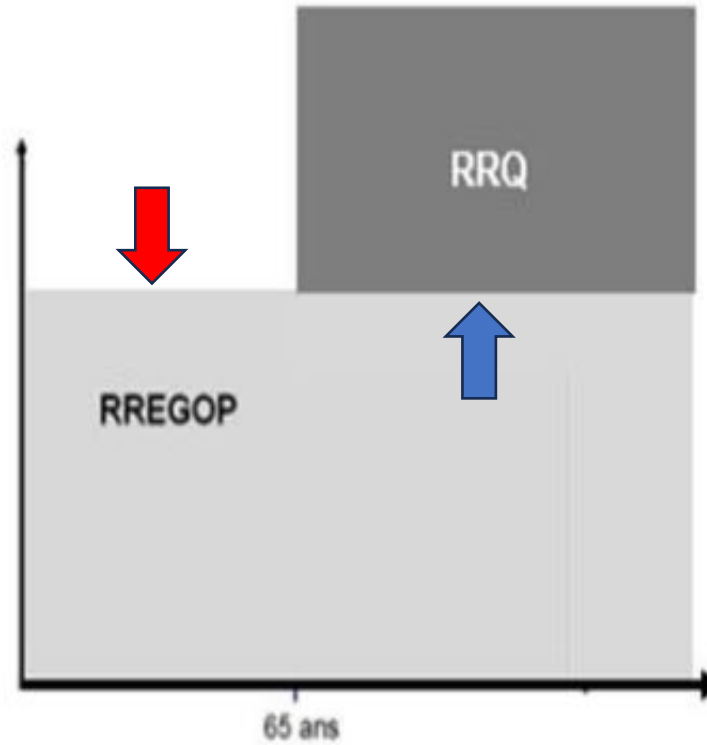
3. Négociation nationale

Des attaques injustifiées à notre régime de retraite (suite)

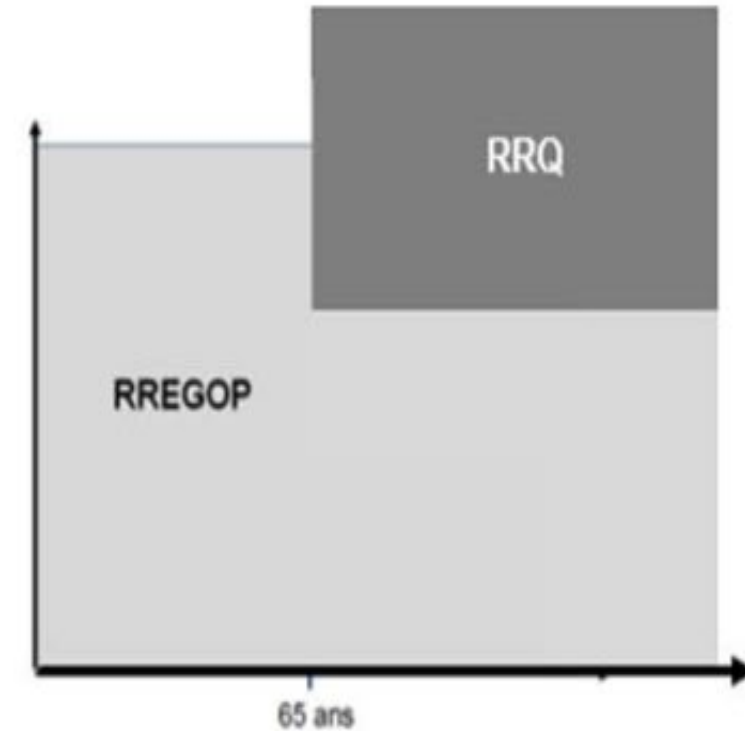
Avant bonification



Demande patronale du 27 mars 2023



Position Front commun
(statu quo RREGOP)



3. Négociation nationale

Des attaques injustifiées à notre régime de retraite (suite)

- Le taux de capitalisation du RREGOP était de 115 % avec un surplus de 10,1 milliards \$ en date de la dernière évaluation actuarielle (décembre 2020)
- Un bon régime, efficace et à coût très raisonnable
- Le régime supplémentaire du RRQ est pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs au Québec

Le gouvernement reconnaît l'excellente santé financière du RREGOP et prétend ne pas vouloir faire des économies sur le dos des travailleuses et des travailleurs. C'est pourtant exactement ce qu'il propose de faire.

3. Négociation nationale

Des mesures de rétention volontaire

- **Nous proposons** plusieurs mesures de rétention volontaire du personnel expérimenté sans impact sur le taux de cotisation, dont :
 1. L'amélioration des conditions de la retraite progressive (le gouvernement démontre une certaine ouverture)
 2. La revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans
 3. L'augmentation de l'âge maximal de participation au RREGOP de 69 à 71 ans (le gouvernement démontre une certaine ouverture)
- Nous proposons également des mesures structurantes pour stabiliser le taux de cotisation dans le contexte de la maturité croissante du RREGOP

3. Négociation nationale

Des mesures de rétention volontaire (suite)

- De son côté, le gouvernement propose un programme comprenant deux (2) mesures temporaires (5 ans) pour les personnes qui continueraient à travailler à temps complet au-delà de l'atteinte de leur date de retraite sans réduction au RREGOP.

1. Une bonification de la rente de 2 % par année supplémentaire travaillée

Années supplémentaires travaillées	2 % par année supplémentaire	Augmentation de la rente pour une rente annuelle de 20 000 \$	Augmentation de la rente pour une rente annuelle de 35 000 \$	Augmentation de la rente pour une rente annuelle de 50 000 \$
1	2 %	400 \$	700 \$	1 000 \$
2	4 %	800 \$	1 400 \$	2 000 \$

3. Négociation nationale

Des mesures de rétention volontaire (suite)

2. Une cotisation au RREGOP réduite de 50 %, représentant une économie annuelle de 889 \$ pour un salaire de 40 000 \$ et de 2 974 \$ pour un salaire de 80 000 \$

Nous sommes disposés à discuter d'incitatifs volontaires. Par contre, le gouvernement lie toute mesure de rétention volontaire éventuelle du personnel expérimenté à ses attaques injustifiées.

Pour lui, c'est un tout.

Cela empêche toute négociation actuellement.

3. Négociation nationale



4. Les droits parentaux

Un gouvernement qui estime que l'amélioration du régime des droits parentaux mettrait en péril les services à la population

3. Négociation nationale

Le régime de droits parentaux

- Le gouvernement considère que le régime est mature, qu'il répond aux besoins des personnes salariées et que son amélioration nuirait aux services à la population.
- À l'exception de notre revendication visant à permettre plus de souplesse aux parents qui souhaitent bénéficier de l'ensemble des prestations supplémentaires du RQAP lorsqu'ils se partagent un nombre minimal de semaines de prestations parentales, le gouvernement ne démontre aucune ouverture à nos autres revendications, notamment :
 - L'augmentation du nombre de semaines du congé de paternité et d'adoption
 - L'élargissement des motifs de congés spéciaux à l'occasion de la grossesse et l'augmentation de la banque avec solde
 - La suspension du congé de maternité lors de mises à pied cycliques ou de vacances
- La partie patronale demande de revoir la formule de calcul de l'indemnité de congé de maternité alors que nous nous sommes entendus en 2019 sur le fait que celle-ci était adéquate

3. Négociation nationale



5. Disparités régionales

Des demandes complètement ignorées

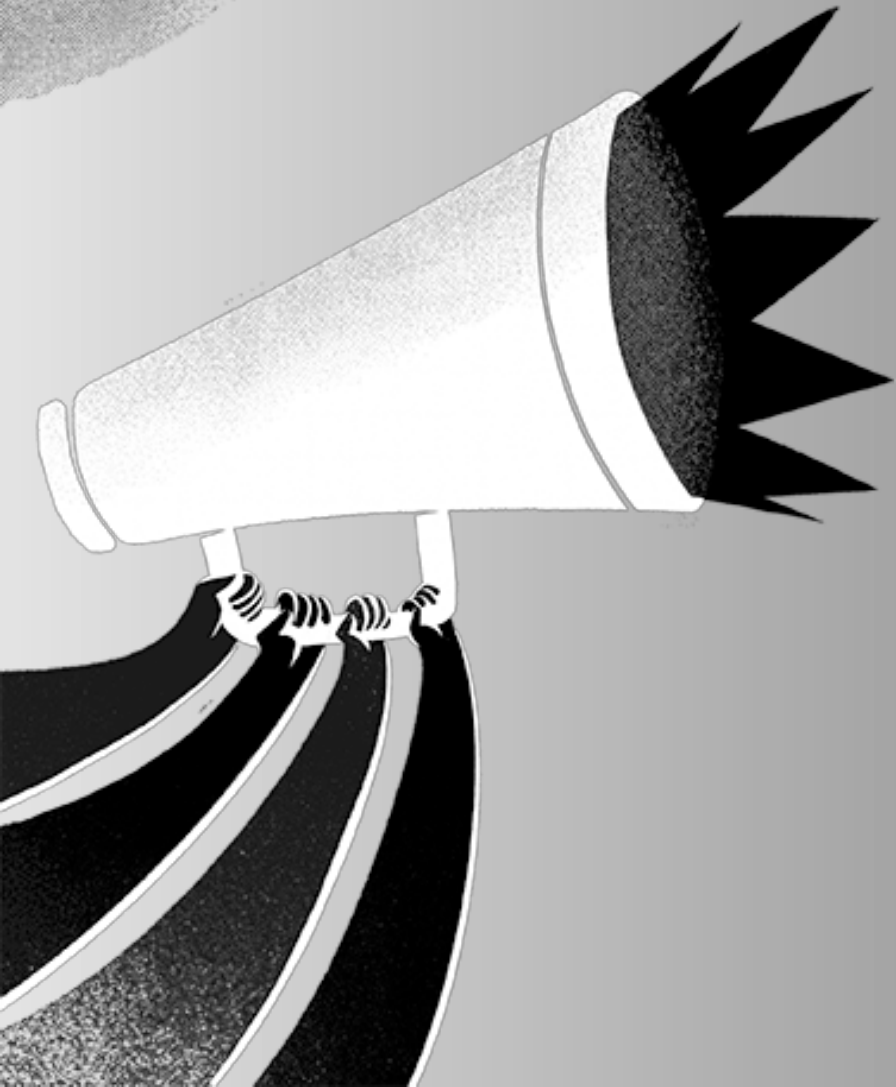
3. Négociation nationale

Disparités régionales

Le gouvernement ne propose rien en lien avec cette matière et refuse de discuter de nos demandes :

- Inclure Fermont et les Îles-de-la-Madeleine au secteur III (actuellement au secteur II)
- Inclure Chisasibi et Radisson au secteur IV (actuellement au secteur III)
- Élargir le paiement du transport de nourriture à certaines localités du secteur III
- Améliorer les dispositions relatives aux sorties, notamment en permettant aux personnes embauchées localement d'en obtenir
- Ajouter une prime ou intégrer à un secteur certaines régions ou localités aux prises avec des problèmes aigus d'attraction et de rétention

3. Négociation nationale



6. Nos revendications ignorées

Un gouvernement qui n'en a que pour ses seules priorités

3. Négociation nationale

Nos revendications ignorées

- **Les ouvriers spécialisés** : Malgré plusieurs constats communs entre les parties, le gouvernement refuse de discuter de ce sujet, ne commente pas nos demandes et menace toujours de mettre fin à la prime le 30 septembre 2023.
- **Les assurances collectives** : Alors que le coût des primes liées aux régimes collectifs d'assurance maladie est en hausse importante chaque année, le gouvernement refuse de bonifier la contribution de l'employeur, d'accorder celle-ci aux catégories de personnel qui n'en bénéficient pas et d'octroyer la pleine contribution au grand nombre de travailleuses et de travailleurs à temps partiel - qui n'ont droit à seulement 50 % de celle-ci - comme nous le revendiquons.
- **Les lanceurs d'alertes** : Tandis que différents ministres ont affirmé vouloir mettre fin à l'omerta dans les milieux de travail, le gouvernement affirme maintenant que la loi offre tout l'encadrement nécessaire pour protéger celles et ceux qui veulent dénoncer des actes répréhensibles.

3. Négociation nationale

Nos revendications ignorées (suite)

- **Les titres d'emploi mixtes non rangés** : Le gouvernement ne souhaite pas convenir du rangement dans la structure salariale pour les trois seules catégories d'emplois mixtes (conseillers aux établissements, spécialistes en procédés administratifs et conseillers pédagogiques du réseau scolaire) pour lesquelles aucune entente n'est intervenue à cet effet. Le statu quo lui convient.
- **Recommandations syndicales issues du Comité de travail relatif aux enseignantes et aux enseignants de la formation continue des collèges** : Rien n'est proposé par le gouvernement pour y donner suite.
- **Comité de travail concernant l'évaluation de l'état de la main-d'œuvre psychologue dans les collèges** : En ce qui concerne notre revendication d'assurer aux psychologues du réseau collégial des conditions de rémunération équivalentes à celles des autres réseaux publics, le gouvernement nous renvoie à sa priorité gouvernementale sur l'équipe santé mentale, qui propose notamment d'augmenter la semaine de travail.

4. Plan d'action-La grève



4. Plan d'action-La grève

La mobilisation

Jusqu'à maintenant en mobilisation (visibilité) :

- Campagne publicitaire nationale (automne 2022);
- Commandos nationaux à des moments clés de la négociation (dépôts syndical et patronal, première séance, etc.);
- Autres commandos nationaux (suivi des ministres, calendrier de l'avent, etc.);
- Commandos locaux;
- Port des brassards ou des teeshirts (FSE) ainsi que des bandanas (Front commun) dans les établissements;
- Enquête nationale et actions sur la composition de la classe (mai 2023);
- Manifestation nationale (juin 2023);
- Manifestation nationale en Front commun (23 sept 2023).

4. Plan d'action-La grève

Les différents moyens de pression

Actions de visibilité – Encadrements

- Protection liée à la liberté d'expression;
- Non encadré par le *Code du travail*;
- Balises relatives à la violence, aux menaces, à la diffamation, aux dommages matériels, à la santé et sécurité ;
- Principes applicables pour le port de vêtements, utilisation de la boîte courriel de l'employeur, affichage (banderoles, craies, collants), piquetage, etc.

4. Plan d'action-La grève

Les différents moyens de pression (suite)

Actions de perturbation – Encadrements

- Actions dites « intermédiaires » destinées à perturber l'administration scolaire
- Capacité d'action limitée par le *Code du travail*
 - Art.111.17: si le conflit « porte préjudice ou est vraisemblablement susceptible de porter préjudice à un service auquel le public à droit »
 - Art. 108 : interdiction des ralentissements d'activités destinés à limiter la production

4. Plan d'action-La grève

Les différents moyens de pression (suite)

Exemples d'actions ayant mené à l'intervention des tribunaux ou du Conseil des services essentiels

- Boycottage de la première communication;
- Récréation prolongée;
- Perturbation du bulletin;
- Congé de devoirs et leçons;
- Retard pour la remise des notes ou la rencontre de parents;
- Transformation de certaines périodes d'enseignement en périodes de surveillance des élèves pour préparer, planifier et corriger;
- Annulation des activités de Noël.

4. Plan d'action-La grève

Les différents moyens de pression

La grève

- Pas d'assujettissement à l'obligation d'assurer des services essentiels
 - Cependant, le *Code du travail* prévoit un mécanisme d'avis préalable plus restrictif que dans le secteur privé (art. 111.11)
- Bénéficie désormais d'une protection constitutionnelle (rattachement au droit d'association) en raison de sa fonction cruciale dans le cadre d'un processus véritable de négociation collective (voir arrêt Saskatchewan Federation of Labour)
- La grève peut être graduée et constituer une action intermédiaire sans les risques d'invalidation associés aux actions de perturbation

4. Plan d'action-La grève

Extrait de l'arrêt Saskatchewan

Saskatchewan Federation of Labour c. Saskatchewan, 2015 CSC 4, [2015] 1 R.C.S. 245

« Le droit de grève est essentiel à la réalisation de ces valeurs et de ces objectifs par voie de négociation collective, car il permet aux travailleurs de cesser le travail de manière concertée en cas d'impasse de cette négociation collective. En recourant à la grève, les travailleurs s'unissent pour participer directement au processus de détermination de leurs salaires, de leurs conditions de travail et des règles qui régiront leur vie professionnelle (Fudge et Tucker, p. 334).

Ainsi, le recours possible à la grève fait en sorte que les travailleurs peuvent, par leur action concertée, refuser de travailler aux conditions imposées par l'employeur. Cette action concertée directe lors d'une impasse se veut une affirmation de la dignité et de l'autonomie personnelle des salariés pendant leur vie professionnelle. La grève — le « moteur » de la négociation collective — favorise aussi l'égalité dans le processus de négociation (England, p. 188).

La Cour reconnaît depuis longtemps les inégalités marquées qui façonnent les relations entre employeurs et salariés, ainsi que la vulnérabilité des salariés dans ce contexte. Dans le *Renvoi relatif à l'Alberta*, le juge en chef Dickson fait observer ce qui suit : L'association a toujours joué un rôle vital dans la protection des besoins et des intérêts essentiels des travailleurs. Au cours de l'histoire, les travailleurs se sont associés pour surmonter leur vulnérabilité individuelle face à l'employeur. »

4. Plan d'action-La grève

C'est quoi, la grève?

- C'est le moyen de pression ultime qui, tout au long de l'histoire du mouvement syndical, a permis de lutter contre l'arbitraire patronal et de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs.
- C'est l'un des piliers de la justice sociale et de la démocratie.
- C'est la démonstration ultime du caractère essentiel de la contribution des travailleuses et des travailleurs.
- C'est souvent la seule manière de gagner nos luttes, d'améliorer nos conditions de travail et d'avoir de meilleurs salaires.

4. Plan d'action-La grève

Pourquoi faire la grève?

- Dans l'histoire des négociations du secteur public, plusieurs gains importants ont été réalisés à la suite de l'exercice de la grève :
 - Notre régime de retraite à prestation déterminée (RREGOP)
 - Nos semaines de vacances payées
 - Les congés de maternité et parentaux payés
- Il y a 50 ans, la très forte mobilisation et l'exercice de la grève en Front commun ont permis de gagner notamment :
 - Une clause de protection du pouvoir d'achat
 - Des augmentations de salaire allant jusqu'à 42,9 %

4. Plan d'action-La grève

Pourquoi faire la grève ? (suite)

- Des mandats de grève permettent d'intensifier la pression sur le gouvernement afin qu'il nous prenne au sérieux et qu'il revoit son cadre financier pour la négociation.
- Parce que la mobilisation des 420 000 travailleuses et travailleurs membres du Front commun représente une force majeure capable de perturber l'ensemble des réseaux.

NOUS D'UNE SEULE VOIX, avons la force :

- De contrer les reculs proposés par le gouvernement dans nos conditions de travail, notamment à notre régime de retraite
- D'obtenir des augmentations de salaire qui tiennent compte de l'inflation et qui permettent un enrichissement réel
- D'obtenir des améliorations de nos conditions de travail et de pratique et ainsi accroître notre capacité à offrir les meilleurs services publics possibles

4. Plan d'action-La grève

La grève est-elle économiquement rentable?

- Plusieurs croient à tort qu'en faisant la grève, on paie nos propres augmentations. C'est une vision réductrice de l'efficacité de la grève comme moyen d'améliorer nos conditions de travail.
- Il faut plutôt voir la grève comme un investissement pour l'avenir.
- Si le gouvernement économise sur nos salaires dans l'immédiat, nos gains, eux, sont durables.
- Chaque point de pourcentage d'augmentation supplémentaire vient bonifier :
 - Notre salaire jusqu'à la fin de notre carrière
 - Nos rentes de retraite jusqu'à la fin de nos jours

4. Plan d'action-La grève

Combien de jours de grève pour 1 % d'augmentation?

Prenons un exemple concret :

Impact* d'un gain de 1 % supplémentaire* pour une enseignante et coût de la grève

	Offre gouvernementale			Offre bonifiée de 1 %			
	Augmentation	Forfaitaire	Salaire annuel	Augmentation	Forfaitaire	Salaire annuel	Gain
2022			92 027 \$			92 027 \$	
2023	3,0 %	1 000 \$	95 788 \$	3,0 %	1 000 \$	95 788 \$	
2024	1,5 %		96 210 \$	1,5 %		96 210 \$	
2025	1,5 %		97 653 \$	2,5 %		98 615 \$	962 \$
2026	1,5 %		99 118 \$	1,5 %		100 094 \$	977 \$
2027	1,5 %		100 604 \$	1,5 %		101 596 \$	991 \$
Total	9,0 %			10 %			2 930 \$

Coût d'un jour de grève	
Salaire annuel	92 027 \$
Nombre de jours rémunérés	200
Coût de la journée	460 \$
Nombre de jours de grève pour 1 %	6,4

*sur la durée de la convention uniquement.



Combien de jours de grève pour 1 % d'augmentation? (suite)

Impact* d'un gain de 1 % supplémentaire* pour une suppléante (3 jours/semaine) grève

et coût de la

Exemple où l'ensemble des jours de grève tombent sur des journées à son horaire.

	Offre gouvernementale			Offre bonifiée de 1 %			
	Augmentation	Forfaitaire	Salaire annuel	Augmentation	Forfaitaire	Salaire annuel	Gain
2022			27 912 \$			27 912 \$	
2023	3,0 %	600\$	29 349 \$	3,0 %	600 \$	29 349 \$	
2024	1,5 %		29 181 \$	1,5 %		29 181 \$	
2025	1,5 %		29 618 \$	2,5 %		29 910 \$	292 \$
2026	1,5 %		30 063 \$	1,5 %		30 359 \$	296 \$
2027	1,5 %		30 514 \$	1,5 %		30 814 \$	301 \$
Total	9,0 %			10 %			889 \$

Coût d'un jour de grève	
Salaire annuel	27 912 \$
Nombre de jours rémunérés	120
Coût de la journée	233 \$
Nombre de jours de grève pour 1 %	3,8

*sur la durée de la convention uniquement.



4. Plan d'action-La grève

La grève est-elle économiquement rentable?

- Un jour de grève: $\frac{1}{200} \times 100 = 0,5 \%$ salaire
- Sur une convention collective de 3 ans, un jour de grève est rentable s'il permet d'aller chercher $\left(\frac{0,5 \%}{3} = 0,1667 \%\right)$
- Pour aller chercher 1 % de plus, il est donc rentable de faire 6 jours de grève $\left(\frac{1}{0,1667\%} = 6 \text{ jours}\right)$

4. Plan d'action-La grève

La grève est-elle économiquement rentable?

Entente de 2023

- Pour 1 jour de grève (coût, échelon 12)
- Coupure de 2 % de l'année en cours
- Augmentation de 1 % à la 3^e année de l'entente
- Augmentations supérieures à 3,2 % (composées)

Salaire à l'échelon 12 : 74 199 \$

Coût 1 jour de grève : $0,5 \% \times 74\,199 \$ = 371 \$$

Gain total par la grève = 2 374 \$

Gain net = 2 003 \$

Taux de rendement : 640 %

4. Plan d'action-La grève

Conclusion

- Nous avons le sentiment qu'actuellement l'opinion publique nous est favorable, le sondage d'opinion va également en ce sens;
- Il est impératif d'obtenir des modifications à nos conditions de travail, notamment sur l'allègement de la tâche afin de contrer la pénurie et maintenir les personnes au travail;
- L'obtention du mandat de grève est en soit un moyen de pression;
- La mobilisation en Front commun, 420 000 travailleuses et travailleurs.



Recommandations du Front commun sur la grève

Proposition 1 – mandat de grève

Je mandate L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) pour déclencher, au moment jugé opportun, une grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée (GGI)

Que le déclenchement de la GGI soit précédé de séquences de grève, et ce, en tenant compte de la conjoncture de négociation

Pour

Contre

Proposition 2 – Vote de ralliement

Je mandate L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) pour se rallier au mandat de grève obtenu par la majorité des affiliés de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Pour

Contre